



Évaluation Stratégique Environnementale du projet de SDAGE 2016-2021

Guadeloupe et Saint-Martin

Présentation du rapport environnemental
Comité de Bassin
14 novembre 2014

1. L'évaluation Stratégique Environnementale (ESE)

- Analyse les **enjeux environnementaux** de la région et la prise en compte de ces enjeux par le schéma
- Évalue les **effets potentiels** du schéma **sur l'environnement dans son ensemble**
- Produit des propositions pour améliorer le document** du point de vue de son impact environnemental
- Rend compte du **processus d'élaboration du SDAGE** dans le rapport environnemental

2. Analyse des incidences

• Evaluation à partir de la **Version du 25 juillet** du SDAGE, revue à partir de la **Version du 03 octobre + Version du 15 octobre** du PDM

• Impossibilité de mettre en évidence de manière exhaustive et quantitative des impacts d'un **document de portée stratégique**

• L'identification et l'analyse des incidences porte **sur l'ensemble des domaines environnementaux** : eau, biodiversité, sols, air, paysages, climat, santé...

→ **Des impacts majoritairement positifs**

→ **Aucune des dispositions ne porte préjudice de façon majeure à un domaine environnemental**

→ **Quelques impacts négatifs à relativiser vis-à-vis :**

- Du bénéfice général apporté par le SDAGE
- De la prise en compte de l'impact par d'autres dispositions ou réglementations
- De l'ampleur de l'opération prévue
- De leur échelle spatiale et temporelle

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Supprimer ou réduire les impacts négatifs identifiés (1/3)

Impacts localisés et temporaires lors des de travaux (création d'ouvrages, réhabilitation de sites,...)

Disp	Recommandation	Amendement proposé
-	Justifier de la mise en œuvre d'une démarche durable et des moyens engagés pour minimiser les nuisances et incidences environnementales en période de chantier	.Ajout d'une préconisation sur la prise en compte des principes généraux du développement durable en introduction des orientations du schéma. <i>Chapitre II.2 (p.21 version du 27 octobre 2014)</i>

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Supprimer ou réduire les impacts négatifs identifiés (2/3)

Impacts dus à la mise en œuvre de ces nouveaux ouvrages

Disp	Recommandation	Amendement proposé
25, 27	limiter et suivre les impacts des ouvrages de retenue d'eau sur le milieu, notamment lors des phases d'entretien.	<ul style="list-style-type: none">. Ajout de précision des précautions à prendre lors des opérations d'entretien des retenues. Renseignement auprès des Conseils Généraux et Régionaux sur les mesures existantes

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Supprimer ou réduire les impacts négatifs identifiés (3/3)

Impacts localisés sur les sites de mouillages organisés

Disp	Recommandation	Amendement proposé
86	Encadrer de manière renforcée les zones où les risques de pollution sont concentrés	<ul style="list-style-type: none">. Obligation de mise en place des mesures de contrôle des impacts sur l'environnement. Intégration au plan de contrôle de la MISEN.

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Renforcer l'effet positif du SDAGE sur l'environnement (1/4)

Préciser une disposition pour en assurer la traduction opérationnelle adéquate

Disp	Recommandation	Amendement proposé
6	Intégrer de façon explicite le coût de la limitation des impacts environnementaux au référentiel de prix.	La mise en œuvre de l'observatoire des coûts intégrera « d'une manière générale le coût de la limitation des impacts environnementaux ».
30	<ul style="list-style-type: none">. Clarifier les modalités d'élaboration et de mise en place des programmes d'actions sur les nouveaux captages prioritaires.. Expliciter les types de structures en charge de l'élaboration et de l'encadrement des programmes d'actions.	Ajout du détail de ces modalités dans le Programme De Mesures.

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Renforcer l'effet positif du SDAGE sur l'environnement (2/4)

Préciser une disposition pour renforcer son caractère opposable

Disp	Recommandation	Amendement proposé
8	Clarifier la valeur ajoutée du SDAGE par rapport aux obligations réglementaires déjà existantes concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs et orientations du SDAGE.	<ul style="list-style-type: none">. Citation de la référence réglementaire. Formulation axée sur l'obligation d'inviter les autorités organisatrices (« les communes et EPCI associent... »). Analyse juridique de l'ADEME en 2015
57	Clarifier la valeur ajoutée du SDAGE par rapport aux obligations réglementaires déjà existantes concernant la réhabilitation des anciennes décharges.	<ul style="list-style-type: none">. Citation de la référence réglementaire. Reformulation de l'intitulé pour mieux illustrer le contenu de la disposition : « Suivre l'impact des anciennes décharges sur la qualité des masses d'eau ». Analyse juridique de l'ADEME en 2015
86	Clarifier la valeur ajoutée du SDAGE par rapport aux mesures prises dans le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du SAR.	Priorité sur « les zones les plus sensibles identifiées par la cartographie des biocénoses côtières ».

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Renforcer l'effet positif du SDAGE sur l'environnement (3/4)

Élargir le champ d'action d'une disposition.

Disp	Recommandation	Amendement proposé
39	Élargir la lutte contre les pollutions d'origine agricole à l'ensemble des exploitations agricoles du bassin.	Application de la recommandation à l'ensemble de la Guadeloupe (en attente de la réponse de la Chambre d'agriculture à ce sujet).
39	En cohérence avec l'intitulé de la disposition : promouvoir la réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture.	Révision de la disposition pour ajouter la promotion de la réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires.
54	Encourager la valorisation agronomique et/ou énergétique des effluents d'élevage (compost, méthanisation), afin de maîtriser au mieux cette source de pollution.	<ul style="list-style-type: none">. Reformulation de l'intitulé : «poursuivre la maîtrise des sources de pollution issues de l'élevage ».. Révision de la disposition pour ajouter la promotion de la valorisation des effluents.

3. Recommandations pour améliorer l'impact du SDAGE

• Renforcer l'effet positif du SDAGE sur l'environnement (4/4)

Favoriser les actions les moins impactantes dès que possible.

Ori.	Recommandation	Amendement proposé
N°2	Faire une mention explicite de la hiérarchisation des mesures à prendre pour préserver la ressource en eau (privilégier les méthodes d'adaptation des pratiques et ouvrages existants à la réalisation de nouveaux ouvrages).	Ajout en introduction de l'axe 2.C que « les travaux nécessaires au développement de la ressource en eau » (type création de retenues) ne devront être envisagés que si d'autres mesures de maîtrise et d'optimisation de la ressource (expl. : prélèvements, mise en conformité des réseaux et retenues) sont mises en place et s'avèrent insuffisantes dans les zones déficitaires.

4. Recommandations relatives au dispositif de suivi du SDAGE

Disp.	Recommandation	Amendement proposé
-	Ajout des indicateurs d'impacts pour : . Vérifier la prise en compte de l'impact des travaux . Analyser l'impact des opérations d'entretien des retenues	<i>Dispositif en cours d'élaboration</i>
-	Privilégier le suivi d'indicateurs pertinents et facilement renseignables dans un premier temps.	
-	Revoir et clarifier la définition des types d'indicateurs (de « résultat » et de « moyen »)	
6	Clarifier les rôles et missions de l'Observatoire de l'eau	

5. Recommandations relatives aux objectifs du SDAGE

Disp.	Recommandation	Amendement proposé
-	Expliciter la définition du double objectif « avec » et « sans » chlrodécone	Renforcement du chapitre « Objectif » sur ce point.
-	Expliquer les raisons du choix d'un « Objectif Moins Strict » pour l'état chimique des eaux souterraines	Ajout du détail des motifs dans le chapitre Objectif
83	Renforcer les indicateurs de suivi de l'état des eaux côtières pour fixer des objectifs d'atteinte du bon état pertinents lors des prochaines programmations.	Ajout d'un rappel sur les travaux déjà en cours ou à venir pour le suivi des masses d'eau côtières.



MERCI DE VOTRE ATTENTION